**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Mise en oeuvre de la réforme policière : les travaux ont commencé dans la concordance

**Sous la présidence de la cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE), Jacqueline de Quattro, les représentants de l'Union des communes vaudoises, de l'Association des communes vaudoises et des polices cantonale et communales se sont réunis hier à Morges pour initier les travaux de mise en oeuvre de la réforme policière. Les structures de conduite et le calendrier ont été adoptés par les participants.**

Après le refus populaire de l'initiative d'Artagnan le 27 septembre dernier et la ratification de la Convention signée entre les communes et le canton, la cheffe du DSE a réuni les principaux partenaires concernés par la mise en oeuvre de la réforme. La Convention laissait aux communes un délai au 1er janvier 2010 pour choisir leur structure: constituer un corps de police municipal, adhérer à une association intercommunale, ou confier leur sécurité à la police cantonale D'entente avec la cheffe du département, les représentants des communes demanderont au Conseil d'Etat une prolongation du délai au 31 mars 2010 pour que les communes puissent effectuer ce choix sur la base de critères précis.

Les représentants des organisations professionnelles étaient également invités en seconde partie de séance. Ils ont annoncé leur volonté de participer aux travaux de mise en oeuvre dans le cadre de groupes de travail.

Les participants ont affirmé leur volonté de travailler ensemble, de valider chaque étape, d'informer leurs partenaires respectifs, et de communiquer régulièrement à l'interne comme à l'externe afin que la nouvelle organisation policière puisse être introduite dans un climat positif.

Les participants ont avalisé les structures de conduite proposées et les soumettront au

Conseil d'Etat avec les noms des personnes responsables. Une conférence de presse commune sera organisée à l'issue de cette étape.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 novembre 2009

Jacqueline de Quattro, Cheffe du DSE, 021 316 45 00 Yvan Tardy, Président UCV, 079 303 33 03, Mme Andrea Arn, Présidente de l'AdCV, 079 401 36 87 Jean-Daniel Carrard, président de la CDPMV, 079 446 35 85